



République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 2 décembre 2025

MODIFICATION DES TARIFS DE LA GARDERIE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Etaient présents (21) ou représentés (2) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET représentée par Dominique GUELON, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Jean-Paul BOUVIER, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, Arnaud MITORAJ, Sophie PICOT, Alexandra PIRON, Laurence RAGI, Aline TETEVIDE représentée par Valérie ROUX, Valéry VIALARD

Étaient excusée ou absents (2) :

Bénédicte BORREL, Xavier DUBOIS, Julie DURIEZ,

Secrétaire de séance : Valéry VIALARD

Date de convocation du conseil municipal : 26 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Vu les tarifs actuels de la garderie et du restaurant scolaire,

Considérant l'augmentation constante des effectifs,

Considérant l'écart qui existe entre le coût du repas et le tarif proposé aux familles,

Considérant la baisse annoncée des ressources pour 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs du service de garderie scolaire à la journée comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026:

Quotient familial	Nombre d'enfants	Prix actuel	Augmentation proposée + 5%
1101 et +	1enfant	2,92	3,07
	2enfants	5,53	5,81
	3enfants	6,79	7,13

701 et 1100	1enfant	2,4	2,52
	2enfants	4,52	4,75
	3enfants	5,71	6,00
Entre 401 et 700	1enfant	1,88	1,97
	2enfants	3,52	3,70
	3enfants	4,66	4,89
400 et moins	1enfant	1,45	1,52
	2enfants	2,72	2,86
	3enfants	3,73	3,92
Occasionnel		6,21	6,52

- De fixer les tarifs du service de restauration scolaire comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026: :

Quotient familial	Prix du repas actuel	Augmentation proposée + 5%
1101 et plus	5,78	6,07
701 à 1100	5,07	5,32
601 à 700	3,87	4,06
600 et moins	1	1,05

- De fixer un tarif unitaire pour les repas des commensaux équivalent au coût de revient du repas, soit 6.93 €

Fait et signé à Orcet, le décembre 2025

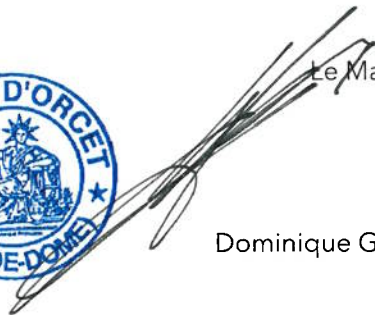
Le Secrétaire de séance



Valéry VIALLARD



Le Maire,



Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.